

RÉSOLUTION CONCERNANT LA POURSUITE DE JULIAN ASSANGE ET LA CERTIFICATION DE SON EXTRADITION COMME MENACES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

PEN International fait part de sa vive inquiétude quant aux poursuites judiciaires engagées aux États-Unis contre le fondateur et éditeur de Wikileaks, Julian Assange, et déplore la décision de la ministre britannique de l'Intérieur de certifier son extradition, créant ainsi un dangereux précédent pour les journalistes et les éditeurs du monde entier. Assange risque jusqu'à 175 ans de prison pour avoir obtenu et publié des documents militaires et diplomatiques classifiés en 2010.¹

PEN International a insisté à plusieurs reprises sur le fait que les poursuites engagées contre Julian Assange posent de profondes inquiétudes pour la liberté de la presse.² Le recours à la loi sur l'espionnage pour des pratiques qui incluent la réception et la publication d'informations classifiées envoie un signal dangereux aux journalistes et aux éditeurs du monde entier. La volonté de l'État de garder une affaire secrète ne prime pas automatiquement sur le droit du public de la connaître, en particulier en cas de preuves solides de violations des droits de l'homme ou de corruption. Dans ses carnets de guerre, qui regroupent des centaines de milliers de documents américains sur l'Afghanistan et la guerre en Irak, WikiLeaks a divulgué des informations sur les violations des droits de l'homme commises par l'armée américaine sous l'administration Bush, notamment une vidéo militaire américaine confidentielle montrant une attaque menée en 2007 par des hélicoptères Apache qui a tué une douzaine de personnes à Bagdad, dont deux membres du personnel de Reuters.³

Assange est le premier éditeur à être inculpé en vertu de la loi sur l'espionnage. Dunja Mijatović, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a déclaré que l'autorisation de son extradition « *entraînerait un effet paralysant sur la liberté des médias et pourrait, en fin de compte, empêcher la presse de remplir sa mission de diffuseur d'informations et de défenseur du public dans les sociétés démocratiques*⁴ ». Nils Melzer,

¹ États-Unis d'Amérique contre Julian Paul Assange, acte d'accusation complémentaire, mai 2019, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.documentcloud.org/documents/6024843-Assange-superseding-indictment.html>

² Voir PEN International, États-Unis/Royaume-Uni : Condamnation de la décision d'extrader Julian Assange vers les États-Unis, 17 juin 2022, disponible à l'adresse suivante :

<https://pen-international.org/news/us-uk-decision-to-extradite-julian-assange-to-the-united-states-condemned>

³ Wikileaks, Collateral Murder, 5 avril 2010, disponible à l'adresse : <https://collateralmurder.wikileaks.org/>

⁴ Conseil de l'Europe, Le Commissaire appelle le gouvernement britannique à ne pas extrader Julian Assange, 18 mai 2022, disponible à l'adresse :

ancien rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, a décrit l'acte d'accusation américain contre Assange comme « *la criminalisation du journalisme d'investigation* ». PEN International relaie les préoccupations de l'ancien rapporteur spécial concernant la santé d'Assange, qui s'est gravement détériorée depuis le début de sa détention dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, à Londres, en avril 2019.⁵

Le 17 juin 2022, la ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni a autorisé l'extradition de Julian Assange, suscitant une vague de condamnations de la part des groupes de défense des droits de l'homme et de la liberté d'expression du monde entier. Son équipe juridique continue de contester son extradition et a déposé un recours devant la Haute Cour britannique.

Lors de son 85^e Congrès mondial à Manille, aux Philippines, la communauté PEN a condamné les accusations portées contre Julian Assange et les menaces qu'elles représentent pour la liberté de la presse.⁶ Compte tenu de la poursuite de son procès aux États-Unis et de la décision de la ministre britannique de l'Intérieur de certifier son extradition, **l'Assemblée des délégués de PEN International appelle les États-Unis à :**

- Abandonner les accusations contre le fondateur et éditeur de WikiLeaks, Julian Assange, et à retirer leur demande d'extradition. Ne pas utiliser les lois d'espionnage à l'encontre des journalistes et éditeurs qui révèlent des informations d'intérêt public.

L'assemblée générale des délégués de PEN International appelle le Royaume-Uni à :

- Renoncer à l'extradition de Julian Assange et à le libérer immédiatement de prison. Respecter la liberté de mouvement d'Assange après sa libération.

<https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/commissioner-calls-on-uk-government-not-to-extradite-julian-assange>

⁵ HCDH, un expert de l'ONU déclare que la « persécution collective » de Julian Assange doit cesser immédiatement, 31 mai 2019, disponible sur :

<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2019/05/un-expert-says-collective-persecution-julian-assange-must-end-now>

⁶ PEN International, Résolution sur l'abus de l'espionnage américain et les poursuites américaines contre Julian Assange en tant qu'attaque contre la liberté d'expression, octobre 2019, disponible à l'adresse :

<https://pen-international.org/app/uploads/RESOLUTION-ON-THE-ABUSE-OF-THE-US-ESPIONAGE-AND-THE-US-PROSECUTION-OF-JULIAN-ASSANGE-AS-AN-ATTACK-ON-FREEDOM-OF-EXPRESSION.pdf>